

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 4'800'000.- pour financer l'équipement et le mobilier d'une salle de sport VD6 et l'extension du Gymnase de Bussigny

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 17 septembre 2024, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Dite commission était composée de Mesdames les Députées Isabelle Freymond, Elodie Golaz Grilli et Patricia Spack Isenrich ; ainsi que de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden, Alain Cornamusaz, Aurélien Demaurex, Sébastien Kessler, Yannick Maury, Gérard Mojon et Michael Wyssa. Madame la Députée Nathalie Jaccard a été confirmée dans son rôle de Présidente et de rapporteuse.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'État Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) ; Monsieur Frédéric Borloz, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) ; Monsieur Pedro Coelho, Chef adjoint à la Direction de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) ; Madame Astrid Bücher, Architecte et Responsable infrastructures et bâtiments à la DGEP ; Monsieur Melaine-Noé Laesslé, Chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ; Monsieur Laurent Amez-Droz, Chargé de missions à la DGIP ; Madame Mona Rhouma, Chargée de missions stratégiques et juridiques au SG-DEIEP.

Monsieur Florian Ducommun-dit-Boudry, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Chef du DEF indique en préambule que le présent EMPD correspond aux précédentes annonces effectuées par le Conseil d'État concernant le Gymnase de Bussigny car celui-ci offrait des infrastructures sportives insuffisantes. Pour pallier ces manques, l'État a dû louer des espaces complémentaires à Crissier afin que les élèves soient en mesure de pratiquer les activités sportives selon les directives du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

Finalement, un accord a été trouvé avec le propriétaire des parcelles sur lequel se trouve le Gymnase de Bussigny puisqu'une extension au bâtiment actuel permettra de disposer d'un espace suffisant pour y construire une salle de type VD6. Pour ce faire, la DGIP et la DGEP ont conjointement déposé en février 2024 une proposition au Conseil d'État afin d'obtenir un accord pour la signature d'un bail permettant la location des locaux finis, dès 2026. Il est également précisé que l'État de Vaud disposera d'un droit de préemption sur l'objet et que le propriétaire financera des « aménagements locataires spécifiques » (AL) au moment de cette construction.

Il rappelle les vifs débats parlementaires qui ont eu lieu afin que des installations sportives soient mises à disposition des élèves sur ce site ; le présent EMPD répond ainsi aux récents engagements pris par le Conseiller d'État en plénum.

Il est prévu que les effectifs du Gymnase de Bussigny augmentent de 400 élèves - soit de 800 à 1'200 - étant donné que cet établissement a été identifié par les services étatiques comme un site offrant un potentiel d'optimisation dans le cadre de la planification des infrastructures gymnasiales d'ici à 2040.

Dans la continuité de cette dernière intervention, le Chef adjoint à la DGEP souhaite rappeler que le contexte entourant la formation post-obligatoire vaudoise est soumis à de multiples enjeux comme la croissance démographique, le passage de l'École de maturité à 4 ans, ou encore la valorisation de la formation professionnelle. La rénovation des bâtiments constitue aussi un défi important puisque bon nombre d'établissements sont implantés sur des sites historiques afférents au patrimoine vaudois.

Pour répondre à tous ces défis, l'objectif consiste à réaliser une planification de l'ensemble des établissements post-obligatoires à l'horizon 2040. Cette prévision est ambitieuse du fait de son horizon temporel relativement lointain, mais elle permet par conséquent d'anticiper les constructions, extensions, rénovations, ou encore besoins en termes de classes pour l'ensemble des gymnases sis sur le territoire cantonal.

Une présentation (en annexe au présent rapport de commission) est ensuite effectuée par les services étatiques.

Prévision du nombre de classes (slide n°2)

Les gymnases vaudois comptent quelques 700 classes en 2024-2025, et les services étatiques en projettent 900 entre 2035 et 2040. Cette estimation tient compte, tel qu'évoqué auparavant, des effets liés à la croissance démographique, au passage de la maturité en 4 ans, ou encore à des réflexions sur la mise en place de classes à plus petits effectifs.

Ces prévisions seront mises à jour chaque année pour permettre de s'adapter et être toujours proche des nouveaux taux de passage entre l'école obligatoire et le post-obligatoire.

En 2024, la capacité maximale des infrastructures vaudoises se monte à 683 classes.

Projections à l'horizon 2040 (slide n°3)

L'objectif consiste à augmenter les capacités d'accueil afin de répondre à l'augmentation des besoins en classes. À court terme, les gymnases sont « sur le fil du rasoir » car le nombre de classes répond de justesse aux besoins.

Selon la planification effectuée par le Conseil d'État, les capacités et les besoins s'équilibrent à l'horizon 2040.

Stratégie 2040, focus sur les gymnases (slide n°4)

Grâce à la mise en service de plusieurs gymnases, la Planification 2040 propose également une marge de manœuvre temporaire pour procéder à des rénovations y compris lourdes nécessaires dans certains établissements qui nécessitent de fermer des bâtiments.

Les différentes opérations immobilières qui sont prévues pour la stratégie 2040 sont l'ouverture du Gymnase de Crissier en 2025, puis l'extension du Gymnase de Bussigny en 2026 et les ouvertures du Gymnase du Chablais – sis à Aigle – ainsi que du Gymnase d'Echallens en 2027. L'inauguration du Gymnase du Chablais permettra par ailleurs de réduire le nombre de classes au Gymnase de Burier.

À l'horizon 2030, le Gymnase de la Cité connaîtra une fermeture provisoire de son site en vue d'entreprendre des rénovations conséquentes durant environ 4 ans, ce qui nécessitera une relocalisation temporaire des classes. La durée de fermeture pourrait durer de 10 à 12 ans si l'activité scolaire était maintenue. Quant au Gymnase de Bugnon – situé à Ours, il fermera ses portes pour travaux entre 2030 et 2035 selon la même logique, avec un déplacement des classes qui reste encore à définir.

Les services étatiques ont également identifié un potentiel d'extension concernant le Gymnase de Chamblandes étant donné que ce site ne se trouve pas à la jauge maximale en termes de nombre de classes.

Deux nouveaux gymnases sont prévus à l'horizon 2035, à savoir un situé dans l'Ouest vaudois (La Côte) et un autre sis dans le Nord du Canton.

Enfin, les Gymnases de Sévelin et de Provence seront fermés d'ici 2035. A l'heure actuelle, ces sites sont en location, il est difficile pour l'État de se projeter sur le long terme (impossibilité de racheter les biens fonciers, mauvaises zones d'affectation, infrastructures inadaptées à l'enseignement du sport, etc.).

Dès lors, l'idée est de créer un nouveau gymnase, au centre de Lausanne, qui disposerait de toutes les infrastructures nécessaires pour l'enseignement.

Objectifs de l'EMPD (slide n°5)

Le Chef de la DGIP souligne à nouveau que l'objectif du présent EMPD consiste à pallier un manque de capacité d'accueil de la filière gymnasiale et à trouver une solution rapide par la location de surfaces permettant l'extension du Gymnase de Bussigny. Ce décret a pour but le financement de l'équipement et du mobilier de l'extension du Gymnase, ainsi que d'une participation pour la transformation des locaux du bâtiment existant. Enfin, la construction des locaux sera conduite et financée par le bailleur puisque celui-ci est le maître d'ouvrage.

Aussi, il rappelle que la première rentrée du Gymnase de Bussigny a eu lieu en août 2021. Depuis août 2023, le Département loue temporairement une salle de sports à Crissier pour y donner des enseignements, et ce jusqu'à l'entrée en service d'une salle VD6, et non pas VD4 comme précédemment annoncé dans le cadre d'une réponse du Conseil d'État à une simple question déposée par M. le Député Sergei Aschwanden¹ (slide n°8).

Selon les prévisions, la mise en service de ce bâtiment est prévue pour la rentrée d'août 2026.

Objectif de l'extension du gymnase de Bussigny (slides n°9)

La Responsable infrastructures et bâtiments à la DGEP souligne le fait que le but de cette extension est d'optimiser le potentiel à bâtir du site existant, et ce afin de le ramener aux standards du programme type de la DGEP.

On dessine le site de formation de demain (slide n°10)

Le Gymnase de Bussigny augmentera sa capacité pour atteindre 1'200 élèves et 44 salles de cours polyvalentes.

Le programme d'un gymnase doit être pensé pour les besoins pédagogiques de demain :

- Espaces adaptés aux besoins pédagogiques, et ce par le biais de salles de science, de musique, ou encore d'arts visuels.
- Lieux de rassemblements collectifs pour les élèves, de type cafétéria, aula, ou encore bibliothèque.
- Espaces de travail et de vie pour les enseignant·e·s.
- Espaces de soutien pour les médiatrices et médiateurs, l'orientation scolaire, ou encore les travailleuses sociales et travailleurs sociaux.
- Équipements sportifs en suffisance tant en intérieur qu'à l'extérieur, tel que salles de sport, fitness, grimpe, ou encore installations extérieures.
- Aménagements extérieurs de qualité et végétalisés.
- Promotion de la mobilité douce, avec entre autres des stationnements de vélo, cheminements sécurisés, ou encore une adaptation de l'offre de transports publics.

Plan de situation (slide n°11)

Le Gymnase de Bussigny est représenté en gris, alors que le périmètre constructible, en rouge, permettra de construire les nouvelles infrastructures.

La particularité du présent projet est qu'il s'inscrit dans une pente, c'est pourquoi les architectes proposent un jeu de terrasses (slide n°17).

Extension GyBussigny – Plan du REZ (slide n°12)

Au niveau du rez-de-chaussée, le Gymnase disposera d'une nouvelle entrée qui débouchera sur la nouvelle salle de sport triple qui disposera de gradins (slide n°13).

¹ [Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Sergei Aschwanden au nom Sergei Aschwanden – Gymnase de Bussigny, un serpent de mer? \(22 QUE 45\)](#), site web de l'Etat de Vaud

La création d'une aula, avec une capacité maximale de 300 personnes, permettra par ailleurs de connecter le bâtiment existant avec le nouveau.

Extension GyBussigny – Plan du 1^e étage (slide n°14)

Au premier étage, des espaces sportifs compléteront la salle triple, à savoir : une salle d'environ 140 à 150 m² pour la pratique du spinning, un espace pour le fitness, une salle de cours collectifs ainsi qu'une salle de théorie.

Extension GyBussigny – Plan du 2^e étage (slide n°15)

Le deuxième étage disposera d'un espace engazonné (en vert), de nouvelles salles de science, d'espaces administratifs et d'espaces pour les enseignants.

Extension GyBussigny – Plan du 3^e étage (slide n°16)

Le troisième étage disposera d'équipements sportifs extérieurs, d'une aire extérieure pour expérimentation biologique, de salles polyvalentes, de salles de science, de salles de musique et d'espaces pour les élèves.

Extension GyBussigny – Plan du 4^e étage (slide n°18)

Le quatrième étage sera uniquement dédié à des salles polyvalentes et à des espaces de travail pour les élèves.

Au Chef du DEF de clore cette présentation en affirmant que la Planification 2040 est relativement robuste et sera régulièrement revue.

3. DISCUSSION GENERALE

Un Député demande si une commune de la Côte serait déjà privilégiée en vue de la construction future d'un gymnase dans l'Ouest vaudois.

Le Chef du DEF souligne qu'à l'heure actuelle, aucune commune n'est privilégiée. Néanmoins, le choix se fera en tenant compte de la problématique des transports publics, de l'accessibilité du site, ou encore de la proximité avec d'autres gymnases. En comptant le Gymnase Intercantonal de la Broye (GYB), les 19 gymnases vaudois doivent faire l'objet d'une répartition géographique bien réfléchie afin de rendre la gestion beaucoup plus rationnelle et efficace, notamment en termes de locaux.

Un commissaire souhaite savoir si une localisation a déjà été définie pour la construction d'un gymnase dans le Nord-vaudois, ce à quoi le Conseiller d'État répond par la négative tout en indiquant qu'il convient d'effectuer une analyse approfondie. Le Chef du DEF et le Chef adjoint à la DGEP indiquent que le GYB aurait dû être mentionné car il fait partie de la Planification 2040. Celui-ci a par ailleurs un statut particulier puisque le règlement de fondation souligne expressément le fait qu'il n'est ni vaudois, ni fribourgeois, et qu'il possède sa propre commission de planification.

Un membre de la commission désire connaître le propriétaire des parcelles sur lesquelles se trouve le Gymnase de Bussigny.

Le Chargé de missions à la DGIP répond qu'il s'agit de l'entreprise *Patrimonium Urban Opportunity AG* qui est un fonds immobilier assez connu.

Constatant à satisfaction que le sport commence à être davantage pris au sérieux qu'il ne l'était quelques années auparavant, un Député rappelle que lors de l'examen de l'EMPD 246² relatif au Gymnase de Bussigny au Grand Conseil, il n'était question que de l'implantation d'une salle de fitness et non d'une salle de sport, cette dernière ayant finalement vu le jour grâce à un amendement déposé en plénum.

Par ailleurs, il tient à remercier la commune de Bussigny qui a fait une dérogation au plan d'affectation puisque, permettant la construction d'une salle triple. Toutefois, il émet une réserve quant au respect de la grille horaire du 3-3-3 car il estime qu'il sera compliqué d'y parvenir pour des raisons de planification.

En réponse à une interrogation d'un commissaire, le Chargé de missions à la DGIP indique qu'il n'y a pas eu de concours d'architecture étant donné que *Patrimonium Urban Opportunity AG* a décidé de travailler avec le bureau *Fehlmann Architectes SA*.

² [Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 13'950'000.- pour financer les travaux d'augmentation des surfaces des gymnases vaudois](#), site web de l'Etat de Vaud

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les points ayant fait l'objet d'une discussion sont ci-après reportés)

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 Préambule

1.1.2 But du présent EMPD

Une Députée lit la phrase suivante à l'attention des membres de la commission :

« Le bail à loyer, pour la location des espaces sportifs précités, prendra fin en août 2025 et le propriétaire ne souhaite pas relouer les locaux au-delà de cette date. »

La commissaire souhaite donc savoir quelles seront les alternatives pour l'année 2025-2026, ce à quoi le Chef de la DGIP confirme qu'il s'agit d'une imprécision liée au moment de la rédaction et au passage prévu de cet EMPD. Entre-temps, il a déjà été convenu avec le propriétaire de cette salle de sport que le bail pourrait être prolongé de manière à assurer cette transition jusqu'à la mise à disposition du nouveau bâtiment.

Le Chargé de missions à la DGIP ajoute qu'il n'y a actuellement aucune velléité de transformer, à moyen terme, les halles dites « Millennium » sises à Crissier.

1.2 Expression des besoins et planification 2040 : une vision stratégique pour répondre aux besoins pédagogiques, sportifs et démographiques

1.2.5 Rénovations des sites de formation

Concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et d'autres liées au handicap, un commissaire constate que rien n'a été présentement rédigé, ce qui le rend quelque peu méfiant. Dès lors, il estime qu'il serait opportun d'intégrer directement ces problématiques – tel que les chemins d'accessibilité aux bâtiments et aux salles, les arrêts de transports publics, les équipements sportifs inclusifs, les salles de repos, le mobilier utilisé dans les différentes salles, etc. – au sein des futurs exposés des motifs ainsi que dans les plans d'architecte proposés par les services étatiques.

La Responsable infrastructures et bâtiments à la DGEP indique que les questionnements liés aux PMR sont désormais systématiquement pris en compte lors de l'élaboration de ces plans. A cet égard, l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés (AVACAH) effectue aussi des remarques au niveau des plans d'enquête. Chaque étage est également rendu accessible pour les PMR ; tout comme le sont les ascenseurs, les vestiaires, les douches ou encore les toilettes.

Prenant bonne note de la remarque du commissaire, la Cheffe du DEIEP indique que les problématiques liées à l'accessibilité devraient faire l'objet d'un/de point(s) particulier(s) dans les futurs exposés des motifs édictés par la DGIP.

1.2.6 Planification 2040 du parc gymnasial : Capacité d'accueil et Opérations Immobilières

Dans la foulée d'un questionnement d'un Député, le Chef du DEF confirme que le futur gymnase de Lausanne se situera bel et bien au centre de la Ville, mais à un autre endroit que les sites de Provence et Sévelin.

Le Chef adjoint à la DGEP ajoute que la capacité d'accueil pour Lausanne et sa région est garantie puisque l'optimisation du site de l'Ours du Gymnase du Bugnon ainsi que la construction du nouveau gymnase – au Centre de Lausanne – compensent largement la fermeture des sites de Provence et de Sévelin.

1.3 Extension du site de Bussigny

1.3.2 Programme des locaux

A la lecture des plans d'architecte, un commissaire constate que le nouveau bâtiment s'élèvera au même niveau que les autres édifices. Il craint quelque peu la cohabitation entre les enfants de la crèche, dont l'entrée se situe au dernier étage de l'un de ces bâtiments, avec les gymnasiennes et gymnasiens.

Assurant que les entrées principales pour les élèves du Gymnase seront clairement séparées puisqu'elles se trouveront au rez-de-chaussée des bâtiments, le Chargé de missions à la DGIP note que l'accès secondaire sera très rarement utilisé et marquera une claire distance.

En tant que propriétaire, *Patrimonium Urban Opportunity AG* souhaite donc conserver de bonnes relations avec la crèche mais également avec les autres locataires.

Il est également précisé qu'il n'y aura aucun vis-à-vis extérieur.

Un membre de la commission souhaite savoir si l'État prévoit, dans sa planification à moyen voire long terme, une potentielle location des surfaces, actuellement louées à des bureaux ou dépôts, pour de futures extensions du Gymnase.

Le Chargé de missions à la DGIP rappelle que l'État dispose d'un droit de préemption sur l'objet mais a également le droit de louer en priorité ces surfaces si elles venaient à se libérer. En outre, il ajoute que les baux sont renouvelables tous les 5 ans et souligne le fait que les actuels locataires se plaisent dans ces locaux et n'ont actuellement pas l'intention de s'en aller.

1.3.3 Accessibilité

Un Député souhaite savoir si la mise en service de la ligne TL n°56 revisitée interviendra dès le mois de décembre 2024, ce à quoi l'administration lui répond par l'affirmative.

En réponse à une question d'un commissaire s'agissant de la ligne TL n°58, le Chef adjoint à la DGEP précise que la Conférence des directeurs des gymnases vaudois revoit les nouveaux enclassements chaque année, et ce en fonction de l'ensemble des inscriptions dans les établissements ainsi que de l'actualisation de l'offre en transports publics.

Cependant, s'agissant de cette ligne de bus, une Députée souligne que ces élèves sont désormais enclassés pour une période de 3 ans, le Chef adjoint à la DGEP précise que des discussions ont encore lieu entre la DGMR et les TL.

Désirant revenir sur l'arrêt « Croix-Péage » qui se trouve à environ 500 mètres du Gymnase, un membre de la commission s'inquiète du peu d'équipements pour les piétons dans cette zone puisqu'il s'agit d'une bande herbeuse en bord de route cantonale. Il souhaite par conséquent savoir si les services étatiques ont déjà réfléchi à des pistes de solution.

La Cheffe du DEIEP indique que ce questionnement sera remonté auprès de la DGMR et devrait faire l'objet d'une rapide réponse.

Estimant que les statistiques 2023 sont probablement quelque peu erronées s'agissant de la fréquentation de la ligne TL n°58 étant donné que cette année-là, le Gymnase n'était pas à sa pleine capacité, un commissaire se demande si des chiffres supérieurs à ceux inscrits dans l'EMPD ne remettraient pas en cause ces changements de parcours.

En date du 23 septembre 2024, les précisions suivantes ont été transmises par le biais d'un courriel adressé à l'attention des membres de la commission.

1. « Modification du parcours de la ligne 58

« Cette modification de parcours est due au changement de l'horaire des trains CFF en gares de Cossonay-Penthalaz et Bussigny qui ne permet plus une correspondance attractive entre bus et trains dans ces deux gares pour cette ligne. Les TL ont donc décidé que le tracé de cette ligne 58 ne passera plus devant le gymnase à partir du changement d'horaire au 15 décembre 2024 et qu'elle terminera sa course à Renens-Gare. Selon processus, cet horaire a été mis ainsi en consultation et entrera en force ».

2. Nombre d'élève concernés par la ligne 58

« Le chiffre de 25 personnes mentionnés dans l'EMPD a été réactualisé selon les effectifs et l'enclassement des élèves de la rentrée 2024/2025. 57 élèves sont désormais concernés, venant des Communes de Penthalaz (18), Penthalaz (17), Mex (9) et Villars-Ste-Croix 13. Les élèves de Vufflens-la-Ville (33) peuvent prendre le bus 56, puis changer pour le 58 à Vufflens-la-Ville Église et ceux de Cossonay (15) prennent le train RER à Cossonay-Penthalaz pour la Gare de Renens et rejoignent le gymnase avec le bus 17 ».

3. Solution immédiate pour le changement de parcours de la ligne 58

« Dès le lundi 16 décembre, ces élèves seront invités à changer du bus 58 à l'arrêt de Villars-Ste-Croix « Croix-Péage » pour prendre le bus 17, qui dispose d'une cadence aux 7 minutes et s'arrête devant le

gymnase à l'arrêt « Rente ». Cette solution est sûre et ne rallonge le temps de parcours que de quelques minutes ».

4. Aménagement d'un trottoir provisoire sur la RC 178

« A l'horizon 2029 avec la mise en service du tram, un trottoir et une bande cyclable seront aménagés le long de la RC 178 entre l'arrêt « Croix-Péage » et le gymnase. La situation est problématique entre le 16 décembre 2024 et fin 2029, soit durant 5 ans dont 4 ans de chantier du tram s'il débute bien en 2025. La coordination pour aménager un trottoir provisoire avec les emprises du chantier du tram peut être étudiée sous le lead des Communes territoriale de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix et pourrait obtenir une subvention de la DGMR au sens de l'art 54 LRou à hauteur de 50 % maximum. Un trottoir provisoire reste soumis à une procédure de mise à l'enquête. Une coordination des Communes avec le chantier du tram et la DGMR sera nécessaire. »

1.4 Détail des investissements en mobilier et équipement

Un Député souhaiterait connaître le détail du montant de CHF 298'000.- de la ligne « Matériel sportif (y c. fitness, aménagements extérieurs et matériel mobile) » puisqu'il est très difficile de pouvoir se faire un avis avec un intitulé aussi général.

La Responsable infrastructures et bâtiments à la DGEP note que le SEPS délivre des recommandations et édicte des directives s'agissant des besoins nécessaires en termes pédagogiques. De plus, un chiffrage est effectué pour chaque salle (cf. « fiches local » ci-annexées), ce qui permet ainsi d'estimer au mieux les coûts relatifs au matériel sportif.

En date du 18 septembre 2024, un document détaillant le montant de la ligne évoquée, ainsi que les fiches des locaux y relatifs (en annexe au présent rapport de commission), a été transmis par le biais d'un courriel adressé à l'attention des membres de la commission.

Matériel sportif (y c. fitness et matériel mobile)	CHF 298'000.-
Engins mobiles VD6	CHF 160'000.-
Fitness musculation	CHF 105'000.-
Matériel extérieur	CHF 8'000.-
Armoires ext. et divers petit matériel	CHF 25'000.-

3. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

3.5.1 Loyer des locaux et frais accessoires

Un membre de la commission se demande dans quelle fourchette se situe le loyer puisque celui-ci semble, selon lui, relativement conséquent.

Le Chargé de missions à la DGIP répond qu'il s'agit, fondamentalement, d'une bonne affaire étant donné que les CHF 290.-/m2/an constituent le loyer toutes taxes comprises (TTC), et non le loyer brut. A titre de comparaison, la location des espaces à Crissier se monte à CHF 20.- supplémentaires.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

A la suite d'une observation d'une commissaire, la DGIP confirme – en date du 9 octobre 2024 par le biais d'un courriel – qu'une « erreur de plume » s'est glissée en page 17 de l'EMPD.

En effet, il est indiqué que le nouveau bâtiment « sera raccordé à la centrale de chauffage à distance de Crissier (CRICAD) », alors que l'approvisionnement en énergie de l'extension visé par cet l'EMPD se fera par des sondes géothermiques reliées à des pompes à chaleur. Le bâtiment existant est chauffé par un système de chaudière à gaz.

4. CONCLUSION

Pour donner suite aux craintes de plusieurs membres de la commission s'agissant de l'arrêt « Croix-Péage » de la ligne TL n°58, la commission émet unanimement le vœu suivant à l'attention du Conseil d'État :

« Dans la mesure où 500 mètres séparent l'arrêt « Croix-Péage » de la ligne TL n°58 et le Gymnase de Bussigny, les membres de la commission émettent le vœu que le Conseil d'État mette tout en œuvre afin de rendre accessible aux piétons et de sécuriser le bord de la RC 178 en aménageant, par exemple, un trottoir provisoire. »

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Article 1

Aucune prise de parole n'a été sollicitée.

Au vote, l'article 1 est adopté à l'unanimité des membres présent·e·s.

Article 2

Aucune prise de parole n'a été sollicitée.

Au vote, l'article 2 est adopté à l'unanimité des membres présent·e·s.

Article 3

Aucune prise de parole n'a été sollicitée.

Au vote, l'article 3 est adopté à l'unanimité des membres présent·e·s.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret à l'unanimité des membres présent·e·s.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent·e·s.

Renens, le 22 novembre 2024.

*La rapporteuse :
(Signé) Nathalie Jaccard*

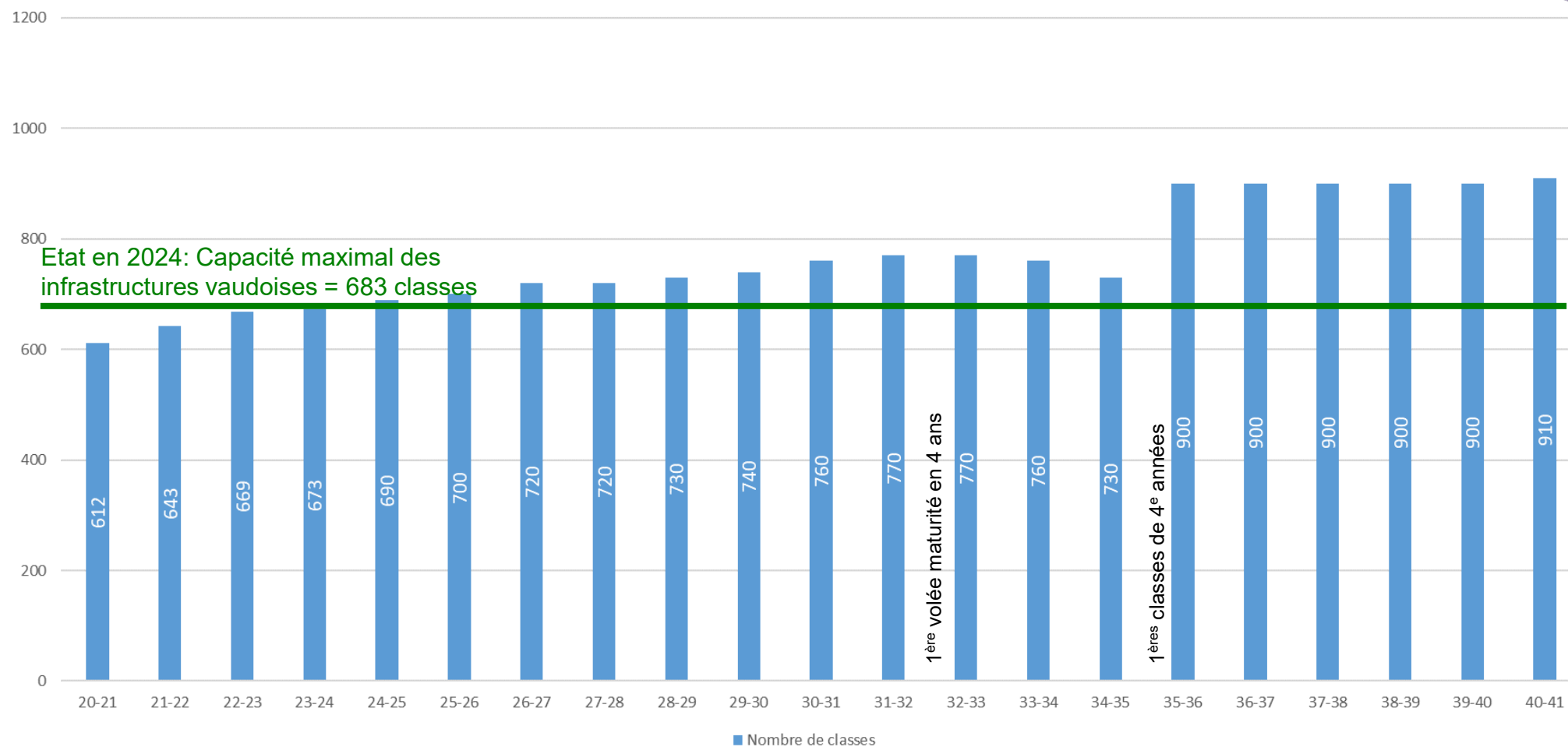
Annexes :

- Présentation effectuée en séance par l'administration le 17 septembre 2024 (pdf, 18 pages)
- Extrait coûts « Matériel sportif (y c. fitness et matériel mobile) », et 3 « fiche local » (pdf, 6 pages)

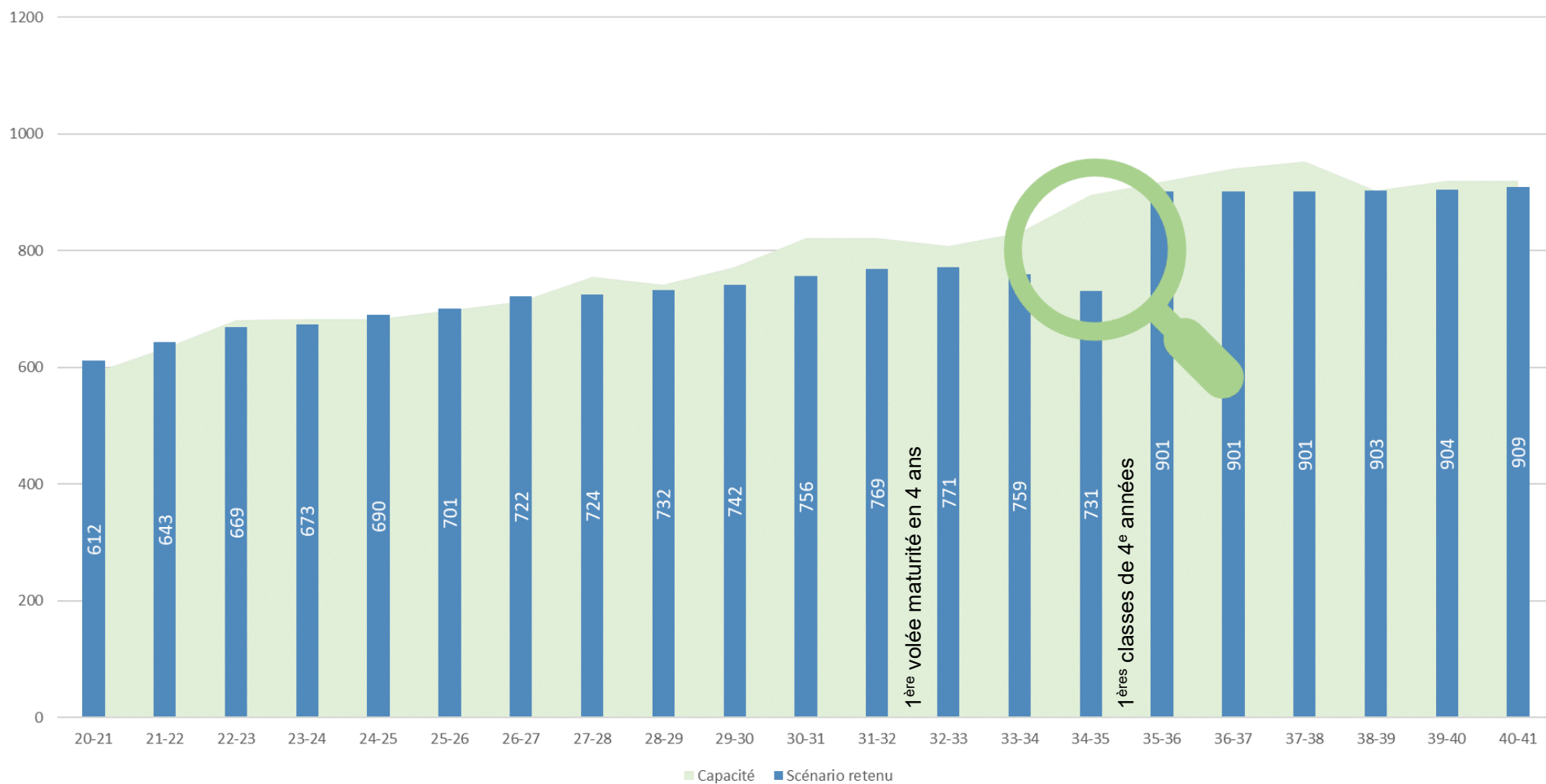
24_LEG_15 - Extension Gymnase de Bussigny et création d'une salle de sport VD6

Présentation du 17 septembre 2024 à la commission parlementaire

Prévision du nombre de classes

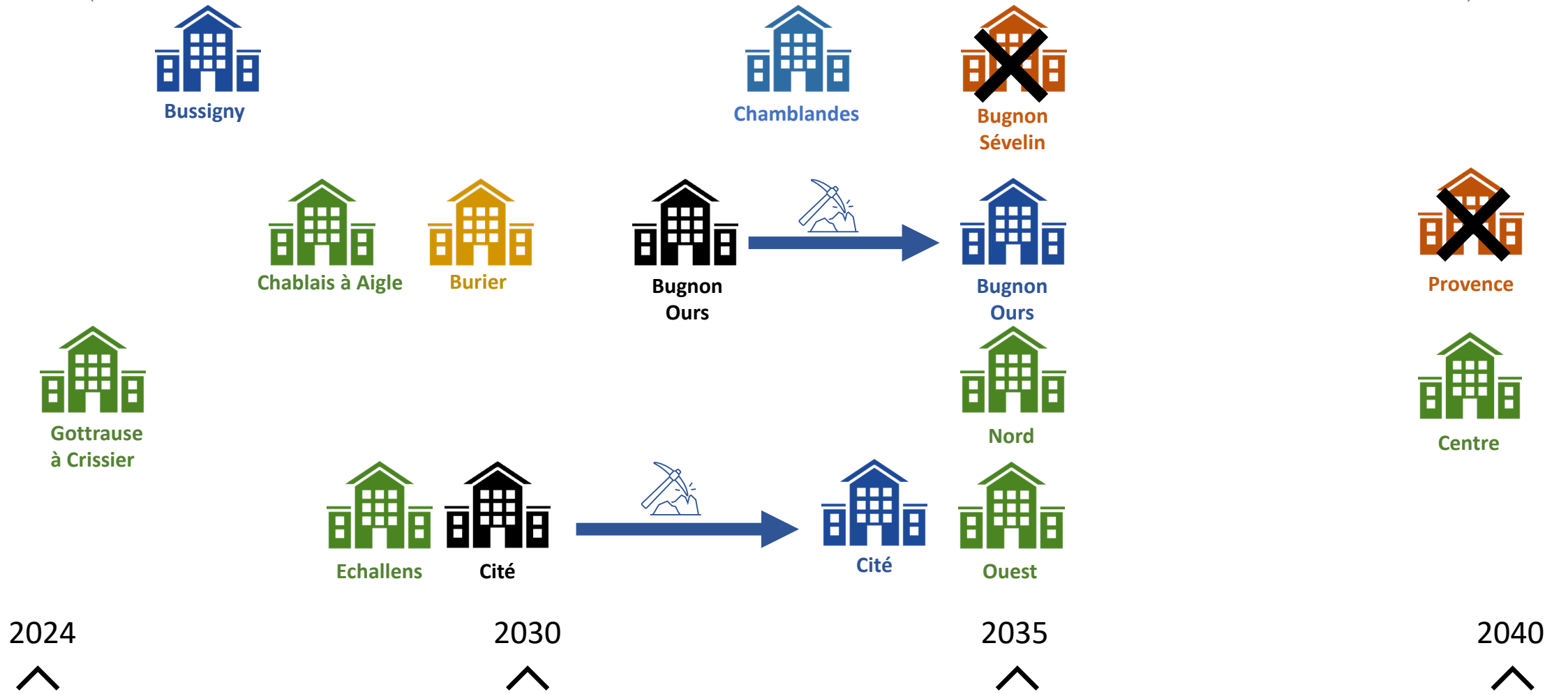


Projections à l'horizon 2040



Stratégie 2040, focus sur les gymnases

Les opérations immobilières planifiées à ce jour



2024

2030

2035

2040

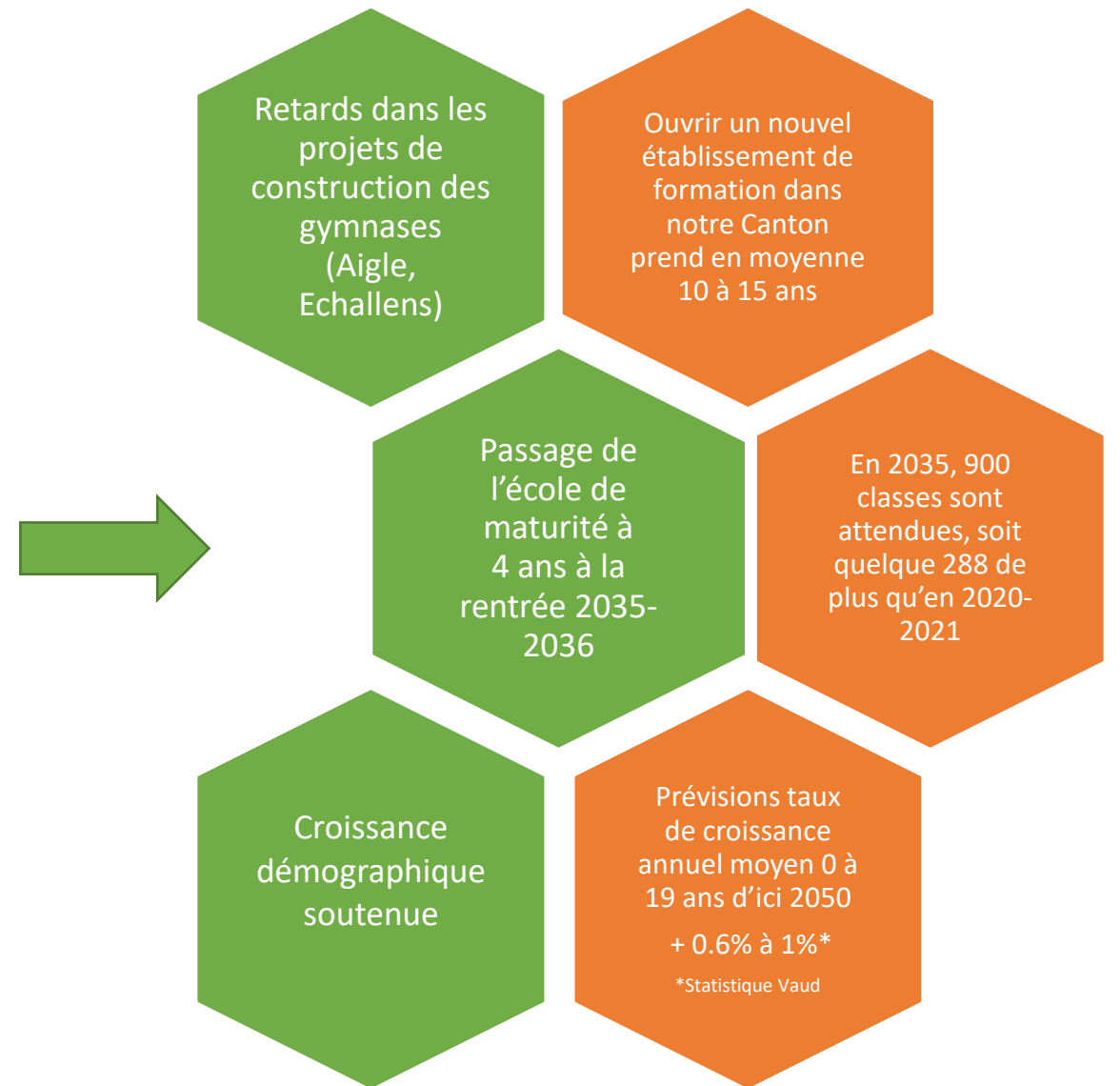
Objectifs de l'EMPD

Définition du besoin, situation actuelle :

- Pallier au manque de capacité d'accueil de la filière gymnasiale dans le Canton de Vaud
- Trouver une solution rapide par la location de surfaces permettant l'extension du Gymnase de Bussigny (construction et investissement par le bailleur).
- Apporter une solution à l'absence de salle de sport à proximité immédiate du Gymnase de Bussigny

Financement :

- Le présent EMPD a pour but de financer l'équipement et le mobilier de l'extension du Gymnase de Bussigny qui passerait de 800 à 1'200 élèves ainsi qu'une salle de sport VD6. Le crédit prévoit également la participation aux coûts de transformation des locaux existants permettant une liaison avec les nouvelles surfaces (CHF 1'100'000.00)
- La construction des locaux, sur la base des besoins de la DGEP, seront conduits et financés par le bailleur. L'investissement sera répercuté sur le loyer.



Etapes clés (1/2)

Juillet
2020

EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 13'950'000.- pour financer les travaux d'augmentation des surfaces des gymnases vaudois

Août
2021

Rentrée scolaire Gymnase de Bussigny

2022-
2023

Recherches par la DGIP de solutions pour une salle de sport à proximité immédiate du Gymnase de Bussigny

Février
2023

Réponse Conseil d'Etat à la Simple question Sergei Aschwanden au nom Sergei Aschwanden – Gymnase de Bussigny, un serpent de mer? (22_QUE_45) – convention avec le propriétaire pour la construction d'une salle de sport VD4 annexée au bâtiment existant du Gymnase de Bussigny

Août
2023

Salle de sport : location d'une halle de sport (4'124m²) à Crissier, pour les cours d'éducation physique du Gymnase de Bussigny (solution temporaire)

Après négociations,
le projet a évolué et
permis
l'implémentation
d'une salle de sport
VD6

Etapas clés (2/2)

Février
2024

PCE - Besoins en locaux pour la DGEP – Location d'une surface de 8'130 m² au Chemin de Rente 26 à Bussigny en 2025, extension et salles de sport pour le Gymnase de Bussigny

Juin
2024

EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'800'000.- pour financer l'équipement et le mobilier d'une salle de sport VD6 et l'extension du Gymnase de Bussigny

17
Sept.
2024

Commission parlementaire

Août
2026

Prévision : Rentrée scolaire, Gymnase de Bussigny extension

Simple question Sergei Aschwanden au nom Sergei Aschwanden – Gymnase de Bussigny, un serpent de mer? (22_QUE_45)



FEVRIER 2023

22_REP_221

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Sergei Aschwanden au nom Sergei Aschwanden –
Gymnase de Bussigny, un serpent de mer? (22_QUE_45)

Rappel de l'intervention parlementaire

En date du 15 septembre 2020, le plénum, lors de la votation de l'EMPD accordant un crédit pour la réalisation du Gymnase de Bussigny, avait clairement demandé la réalisation d'une salle de sport. Où en sommes-nous à ce jour ?

Réponse du Conseil d'Etat

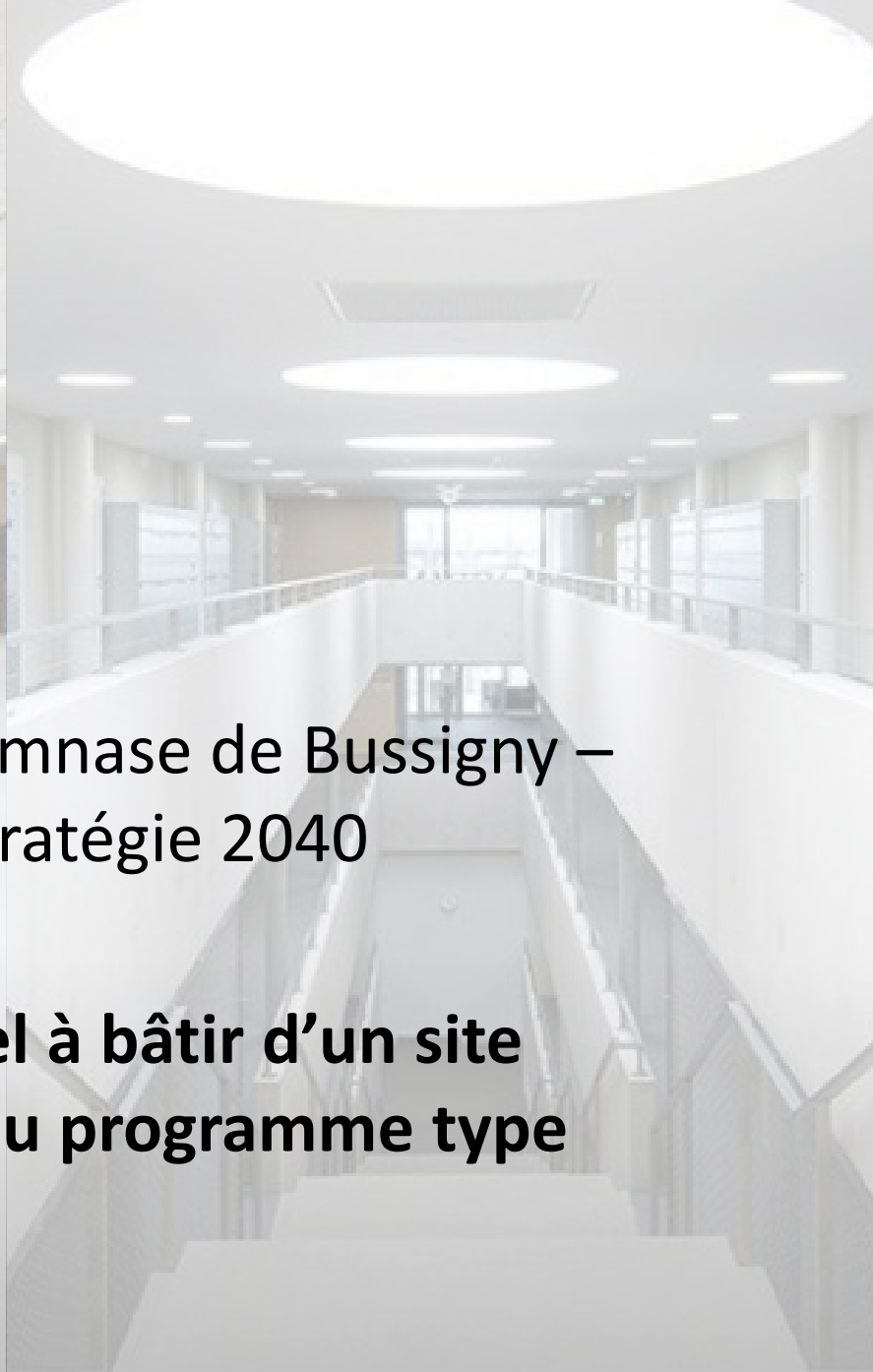
Le Conseil d'État confirme que l'EMPD cité par l'interpellation a permis la création de 30 nouvelles salles de classes mises à disposition des élèves dès la rentrée d'août 2021. Il rappelle que ce gymnase a exceptionnellement ouvert ses portes sans installations sportives suffisantes, ce afin de garantir la mise en service pour ladite rentrée. Dans ce sens, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a délivré une autorisation spéciale, imposant la réalisation d'infrastructures sportives répondant aux besoins globaux de l'établissement à long terme.

Par conséquent, les exigences de formation, ainsi que les charges au permis de construire, impliquent la réalisation d'une salle de gymnastique double standard, type VD4, avec ses aménagements extérieurs, à moyen terme. Dès lors, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a entrepris les démarches nécessaires visant à trouver un terrain permettant la construction d'une salle de sport à proximité immédiate du Gymnase de Bussigny. Une étude de faisabilité réalisée au printemps 2022 par la DGIP, sur la base d'une discussion avec le propriétaire du bâtiment affecté à l'exploitation du Gymnase (pour une période admise de 10 à 25 ans) et la Municipalité de Bussigny, a permis de projeter la salle de sport sur une parcelle adjacente, en aval du gymnase.

La DGIP a signé une convention avec le propriétaire précité qui octroie à l'Etat de Vaud le droit de construire une salle de sport VD4 sur son terrain. Un EMPD sera présenté au Grand Conseil dans le courant du deuxième semestre 2023 par la DGIP, avec l'appui du SEPS et de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP).

Une fois les moyens financiers obtenus, la mise en service d'une salle de sport pour le Gymnase de Bussigny devrait intervenir à la rentrée d'août 2025.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 février 2023.



Objectif de l'extension du gymnase de Bussigny –
2^e opération de la stratégie 2040

=

**Optimisation du potentiel à bâtir d'un site
existant pour le ramener au programme type
DGEP**

On dessine le site de formation de demain

1200 élèves

44 salles polyvalentes

- 1200 élèves dans un gymnase et
- 1200 élèves journaliers dans une EP

Programme pensé pour les besoins pédagogiques de demain

développé en collaboration des files et
directions

Espaces pour les élèves

- Des salles modernes
- Des espaces de travail pour les élèves favorisant la collaboration ou la concentration

Espaces adaptés aux besoins pédagogiques

- Salles de sciences
- Salle de musique, arts visuels, informatique
- Ateliers spécialisés

Aménagements extérieurs de qualité et végétalisés

Espaces de travail et de vie pour les enseignants

Espaces de soutien

Médiateur
Orientation scolaire
Travailleur social etc...

Espaces collectifs

Cafétéria
Aula
Bibliothèque

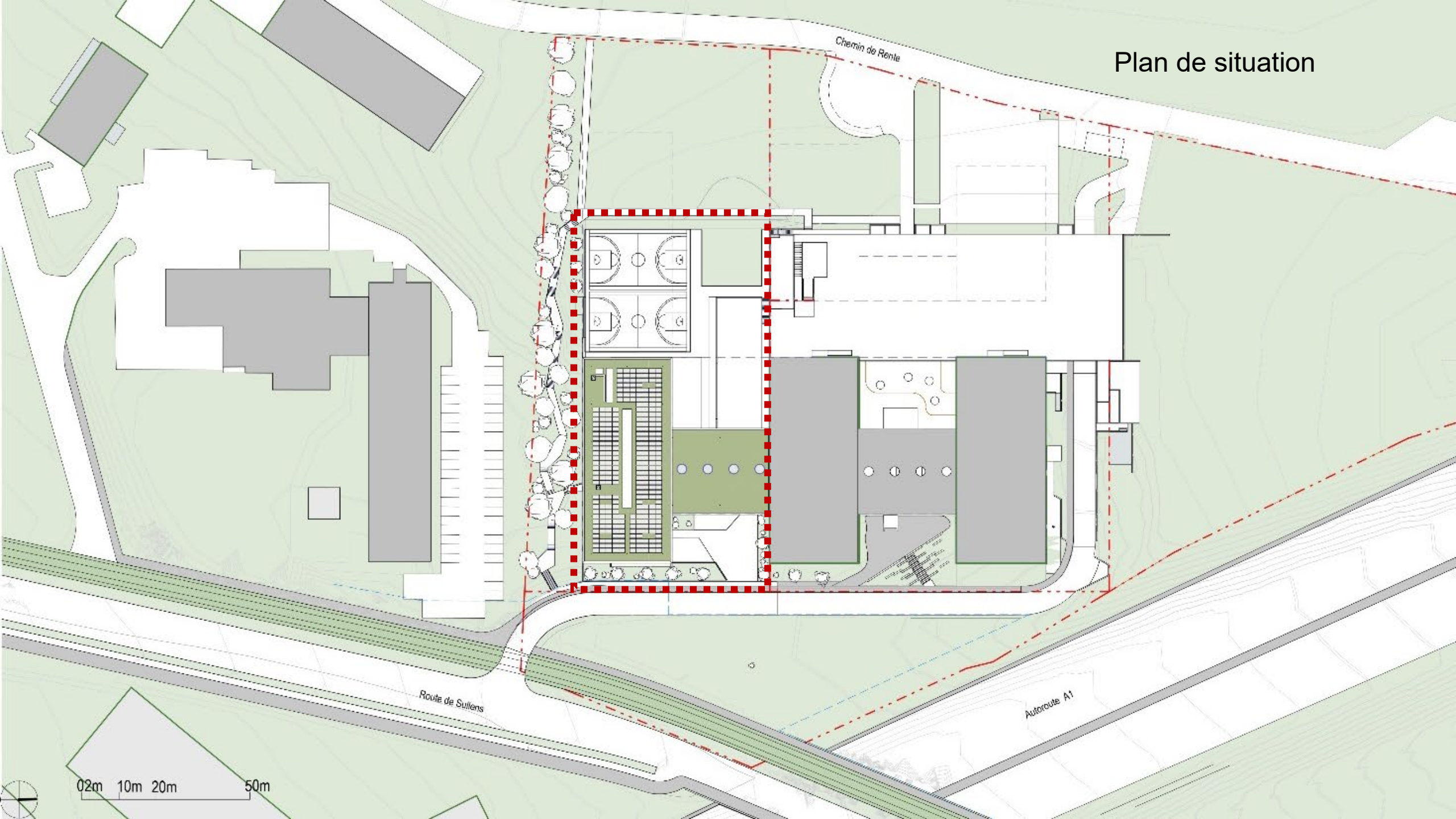
Espaces sportifs variés

Salles de sport
Fitness
Grimpe
Installations extérieures
Etc...

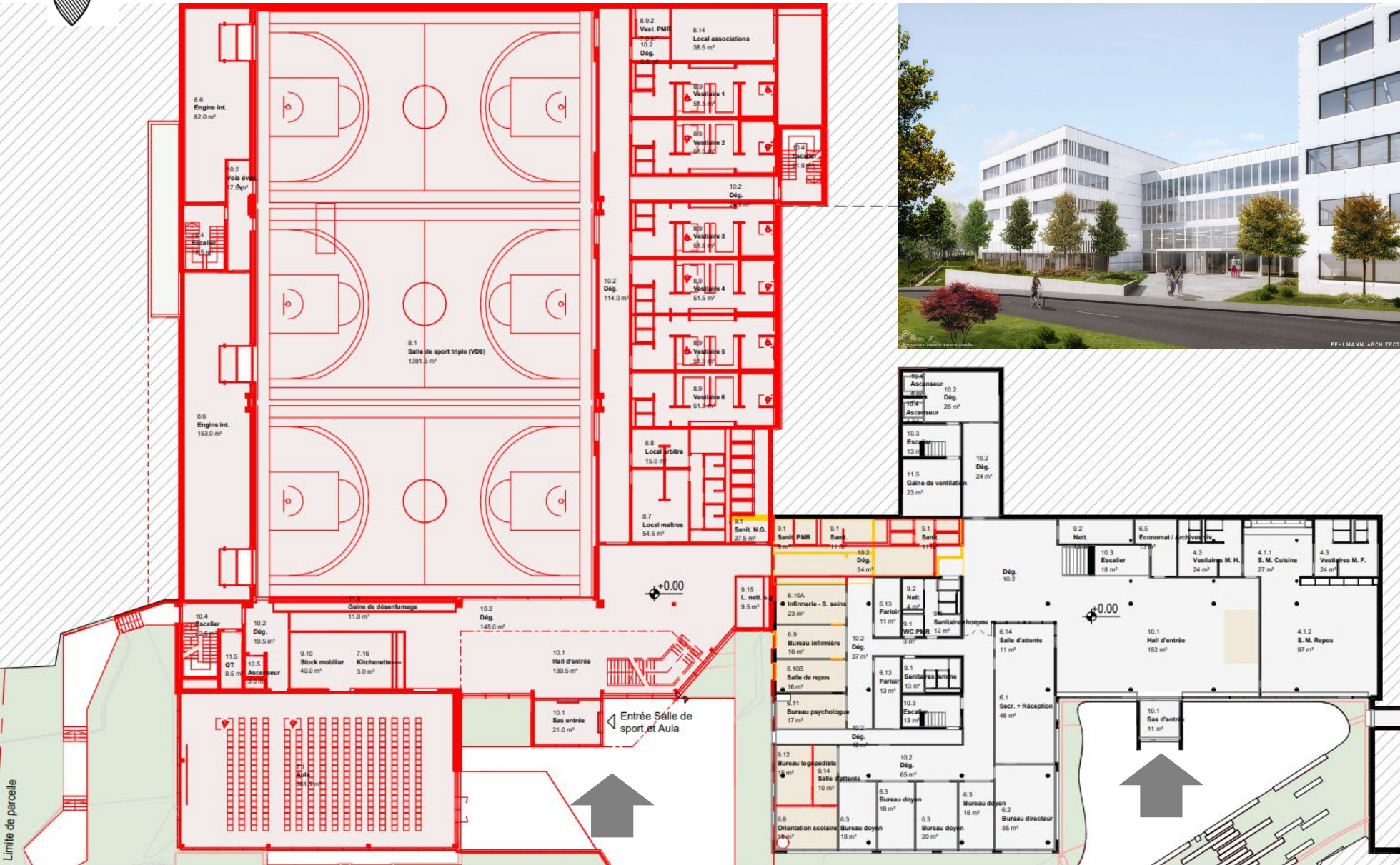
Promotion de la mobilité douce

stationnement vélo, cheminements sécurisés,
adaptation de l'offre de TP

Plan de situation



Extension GyBussigny – Plan du REZ

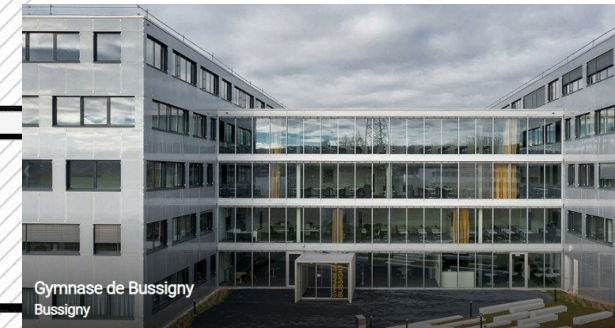


NOUVEAU

- Création d'une salle triple avec accès indépendant
- Création d'une Aula
- Connection avec bâtiment existant

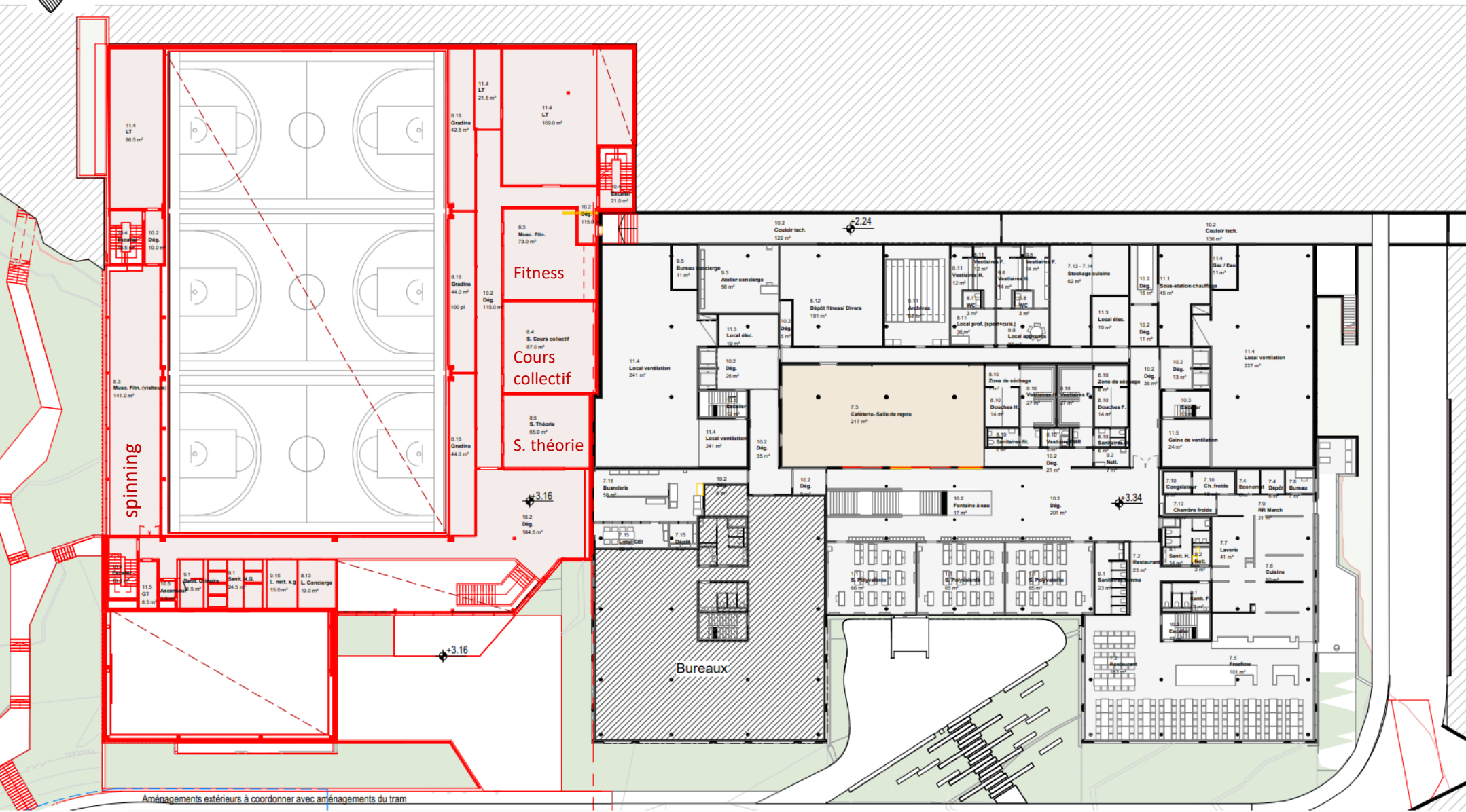
EXISTANT

- Espaces administratifs, espaces pour les enseignants et espaces de soutien





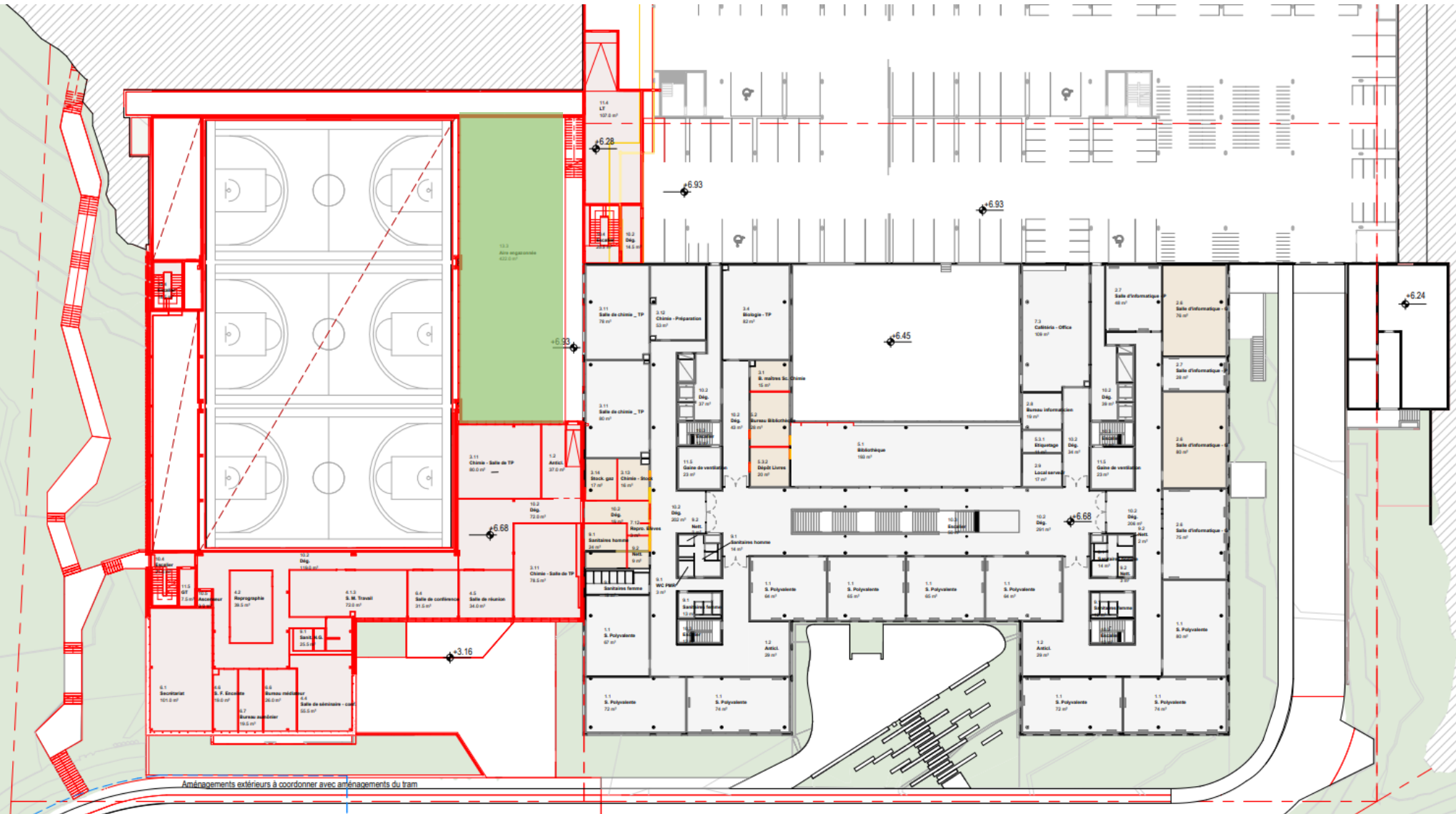
Extension GyBussigny – Plan du 1^e étage



NOUVEAU

- Espaces sportifs:
 - Gradients
 - Fitness
 - Spinning
 - Salle de cours collectif
 - Salle de théorie

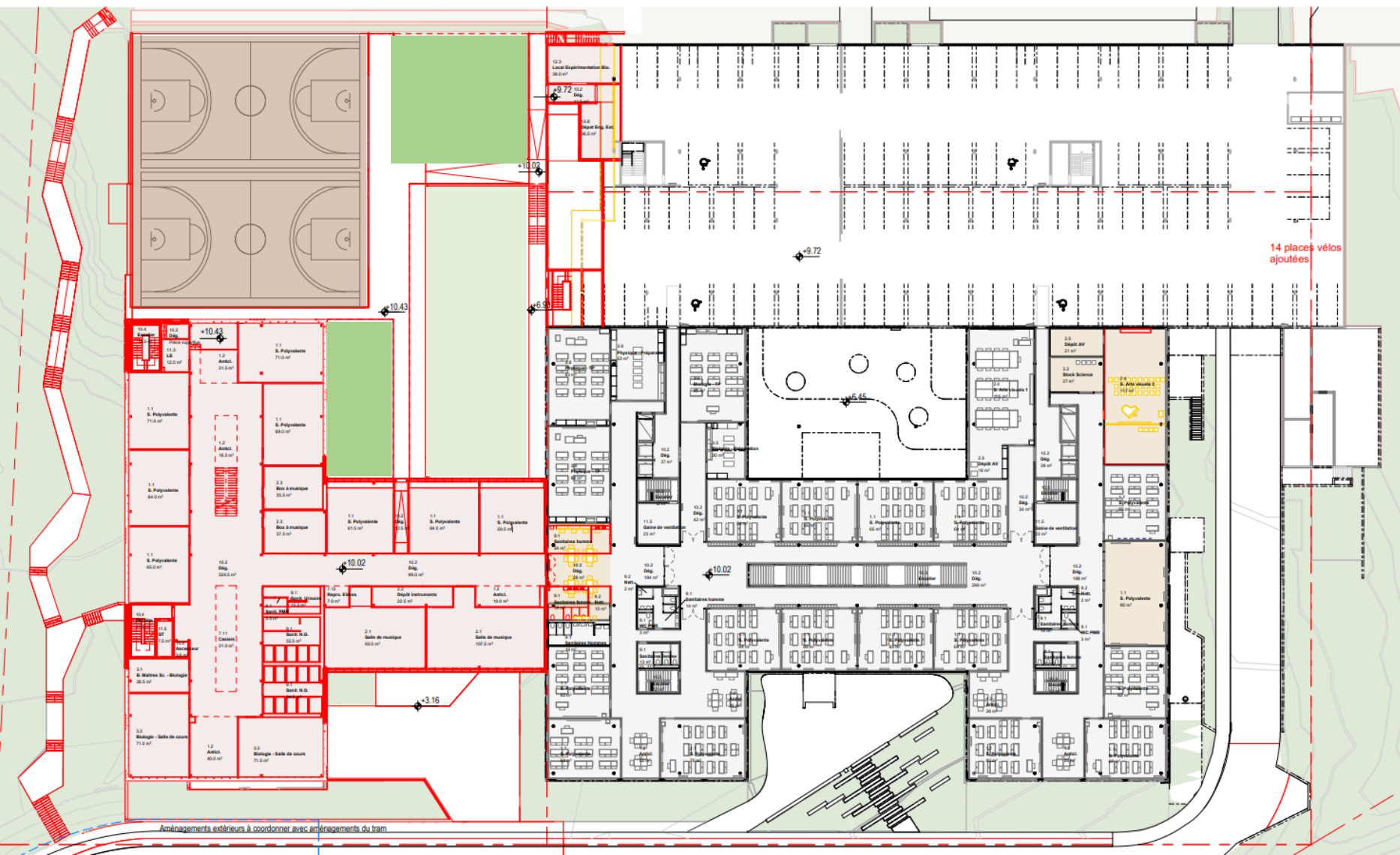
Extension GyBussigny – Plan du 2^e étage



NOUVEAU

- + aménagements extérieurs
- + salles de sciences
- + espaces administratifs
- + espaces enseignants

Extension GyBussigny – Plan du 3^e étage

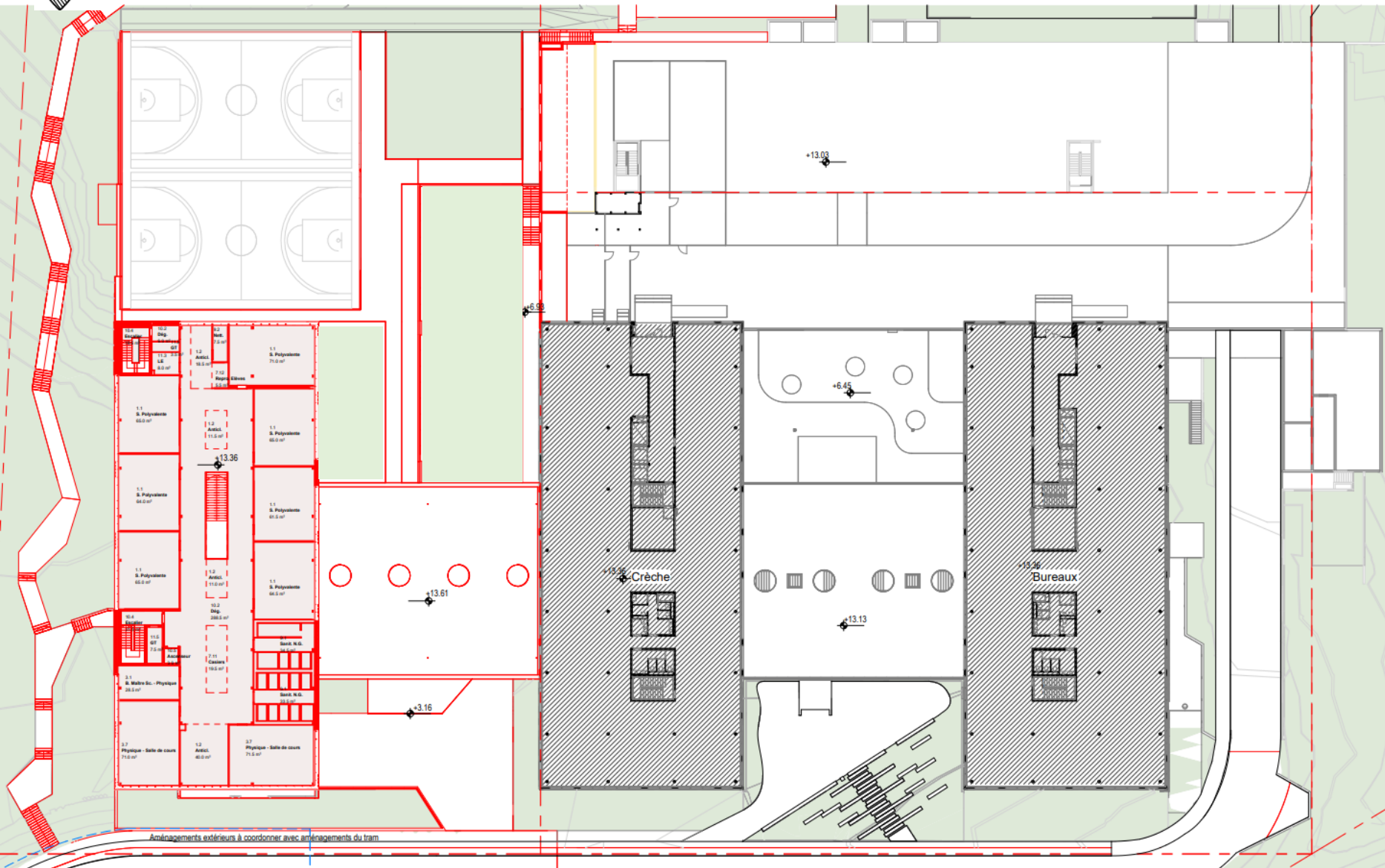


NOUVEAU:

- + salles polyvalentes
- + salles de sciences
- + salles spéciales (musique)
- + espaces pour les élèves
- + installations sportives extérieures
- + aire engazonnée et expérimentation biologique



Extension GyBussigny – Plan du 4^e étage



NOUVEAU

- + salles polyvalentes
- + salles de sciences
- + espaces pour les élèves

EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF xxxx.-pour financer le mobilier, le matériel, les équipements informatiques et multimédias nécessaires à l'extension du Gymnase de Bussigny

Détail des coûts - article 1.4 de l'EMPD

Montant DGEP

Type de matériel	CHF
Matériel sportif (y c. fitness et matériel mobile)	298'000
<i>Engins mobiles VD6</i>	<i>160'000</i>
<i>Fitness musculation</i>	<i>105'000</i>
<i>Matériel extérieur</i>	<i>8'000</i>
<i>Armoires ext. et divers petit matériel</i>	<i>25'000</i>

GY Bussigny extension

DGEP- A. Bücher

estimatif EMPD

base: liste SEPS 2014

réf: alder + eisenhut

Salles	Matériel	Quantité	Prix uni.	Sous total	
VD6	Barres parallèles	6	3600	21600	
	Banc suédois 4m	12	735	8820	
	Chariot de transport bancs	4	98	392	
	Patin de protection bancs	12	10	120	
	Moutons 70cm	3	1360	4080	
	Caissons de saut 150X110	8	1565	12520	
	Caissons de saut 70X110	4	1315	5260	
	Set de parcours pour caissons	10	899	8990	
	30 Tapis de gym 160x110 - set de 6	5	4100	20500	
	Tapis de gym 200x160 - set de 6	1	4440	4440	
	Tapis de chute 300x180	4	1900	7600	
	Chariot de transport	4	750	3000	
	Tremplins Reuther	8	820	6560	
	Mini trampolines	4	1265	5060	
	Chariot de transport	2	520	1040	
	Bacs à magnésie	3	450	1350	
	Chariot à balles	1	330	330	
	Slackrack	4	489	1956	
	Buts unihockey	4	479	1916	
	Chariot	1	585	585	
	Tchoukball	4	550	2200	
	But foot mobile	2	2150	4300	
	Montants de saut hauteur par paire	3	525	1575	
	Lattes de saut	3	135	405	
	Haies pour intérieur	15	133	1995	
	lecteur CD + micro	2	1000	2000	
	Lü mobile interactif	1	31000	31000	
		Sous ToTal			159594
					159'594.00 CHF
	TOTAL arrondi				160'000.00 CHF

GY BUSSIGNY extension

DGEP- A. Bücher

estimatif EMPD - DGEP

réf: hammer, alder+eisenhut

Salles	Matériel	Quantité	Prix uni.	Sous total
Fitness	vélo spinning	30	1000	30000
	tapis, natte de gymnastique	30	70	2100
	petits haltères (2x)	15	25	375
	balle de gymnastique	30	54	1620
	support de rangement	10	71	710
	bande élastique	30	15	450
	stepper	28	89	2492
	station équilibre	28	25	700
	poignée pompe	28	10	280
	trampoline fitness	14	149	2086
	kit BlazePod interactif	1	489	489
	autre accessoire	1	300	300
	amplificateur	1	700	700
	microphone	1	150	150
Cours	tapis , stepper etc...	1	1	7000
Musculaton	Rack haltères	1	500	500
	banc musculaton	2	450	900
	banc crunch	1	330	330
	kit poids	2	340	680
	Appareil dos	1	380	380
	Tricon	1	229	229
	Bio Force	1	1200	1200
	Trampoline	1	250	250
	tapis de course	3	2300	6900
	AB Dominox	3	90	270
	FT1	1	3000	3000
	Ellyptech	2	500	1000
	Poulie	1	5000	5000
	Presse cuisses	1	4000	4000
autres	1	1000	1000	
Boxe	gants	30	50	1500
	sacs de frappe sur pieds	10	530	5300
	accessoires boxe	1	300	300
Grimpe ou selon besoin file de sport	harnais	30	80	2400
	casque	30	85	2550
	gants	30	40	1200
	poulie bloqueur	15	100	1500
	cordes	20	180	3600
Rangement	armoires	1	5000	5000
	Sous ToTal			98'441.00 CHF
	Divers accessoires			5000
SOUS TOTAL				103'441.00 CHF
TOTAL ARRONDI				105'000.00 CHF

Local :	Salle triple de sport OFSPO
Niveau :	

Caractéristiques générales		Données de base	Données finales
SU Surface Utile	normes		
Hauteur utile (libre)	normes		
Effectif	?		
Charges plancher	500 kg/m ² à titre indicatif - CF normes en vigueur		

Construction		Données de base	Données finales
Sol	Revêtement de sol sportif à élasticité combinée compacte type POLYmatch Tenero TOP		
Murs	Revêtement en bois et BPA + recommandations OFSPO		
Plafond	Revêtement acoustique + recommandations OFSPO		
Portes intérieures	portes de garage pour accès au Local engins		
Portes extérieures	-		
Fenêtres	Ouvrants manuels (oscillo-battant)		
Protection solaire	Stores à lamelles commandés		
Acoustique	Faux-plafond acoustique + recommandations OFSPO		

Installations techniques		Données de base	Données finales
Chauffage	Chauffage au sol ou à définir		
Ventilation	Mécanique double-flux		
Sanitaires	-		
Electricité			
-Prises	3x T13 + 3x T13 triple + 3x T13cde + 3x T25 + 6x RJ45 S (cat 6)		
-Eclairage	Luminaire LED		
-Détection incendie	Non		
-Eclairage de sécurité	Oui		
-Equipement spécial	1x sono évacuation + 1x horloge + 1x prise sono XLG + 6x HP pédagogiques + 1x affichage chronomètre		
-Téléphone	Oui		
Informatique			
-Wifi	Oui		
-Mac			
-Imprimante			
-Beamer			

Mobilier	Nb	Dimension	P _{atrimonial}	VD	Equipement exploitation	P _{atrimonial}	VD
petit matériel liste SEPS Version 2012				x	Reck parallèle	X	
armoire objets de valeurs	1			x	Horloge selon rec. OFSPO	X	
					Anneaux balançants	X	
					Tableau affichage	X	
					Cordes à grimper	X	
					Appareils audio	X	
					Portique à grimper - mur d'escalade	X	
					Espalier suédois	X	
					Volleyball, Badminton	X	
					Basketball	X	
					Minibasket	X	
					Handball	X	
					selon directives SEPS	X	

Remarques	Aménagements de la salle VD6 selon Guide technique SEPS + guide OSFPO
------------------	---

Local : Salle de musculation - fitness (2 salles)

Niveau :

Caractéristiques générales		Données de base	Données finales
SU Surface Utile		100 m ² ou selon projet	
Hauteur utile (libre)		300 à 400 cm libre (260 libre min. pour partie musculation)	
Effectif		3- 5m2/ personne (doit pouvoir accueillir 1 classe de 26 élèves)	
Charges plancher		500 kg/m ² à titre indicatif - CF normes en vigueur	

Construction		Données de base	Données finales
Sol		Revêtement résistant, lisse et facile à entretenir. Revêtement de sol sportif à élasticité ponctuelle. A définir avec SEPS	
Murs		Paroi plane. Surface non rugueuse, sans ouvertures et exempte d'échardes jusqu'à une hauteur de 2,70 m du sol. Parois supportant les impacts et montage de différents matériels /appareils muraux).	
Plafond		Résistant aux impacts	
Portes intérieures		-	
Portes extérieures		-	
Fenêtres		Ouvrants manuels (oscillo-battant + év. imposte à soufflet)	
Protection solaire		Stores à lamelles commandés	
Acoustique		Bonne absorption acoustique selon recommandations de l'acousticien	

Installations techniques		Données de base	Données finales
Chauffage		Radiateurs avec vanne thermostatique	
Ventilation		Mécanique double-flux	
Sanitaires		-	
Electricité			
-Prises		6x T13 triple + 3x boîtes de sol + 1 HDMI + 1 RJ45	
-Eclairage		Luminaire LED	
-Détection incendie		Non	
-Eclairage de sécurité		Non	
-Equipement spécial		Cf. équipement d'exploitation	
-Téléphone		Non	
Informatique			
-Wifi		Oui	
-Mac			
-Imprimante			
-Beamer			

Mobilier	Nb	Dimension	P _{atrimonial}	VD	Equipement exploitation	P _{atrimonial}	VD
Petit matériel				X	1 sono évacuation	X	
Sac de frappe				X	Espaliers	X	
Equipements musculation				X	supports /casiers matériel	X	
Matériel existant à déplacer				X	Paroi avec miroir	X	
					8 crochets pour sacs de boxe au plafond	X	
					4-5 haut parleurs + sono avec branchement USB-C, USB, bluetooth	X	

Remarques cf: guide technique du SEPS + validation des aménagements DGEP

Local : Salle de cours collectif (danse ou autre)

Niveau :

Caractéristiques générales		Données de base	Données finales
SU Surface Utile	60-80 m ²		
Hauteur utile (libre)	270cm libre		
Effectif	27		
Charges plancher	500 kg/m ² à titre indicatif - CF normes en vigueur		

Construction		Données de base	Données finales
Sol	Revêtement résilient, amortisseur de chocs, antidérapant, résistant aux rayures.		
Murs	Paroi plane. Surface non rugueuse, sans ouvertures et exempte d'échardes jusqu'à une hauteur de 2,70 m du sol. 1 paroi avec miroir tout hauteur. Parois avec possibilité d'accrocher des équipements et/ou rangement de matériel.		
Plafond	Faux-plafond acoustique		
Portes intérieures			
Portes extérieures	-		
Fenêtres	Ouvrants manuels (oscillo-battant)		
Protection solaire	Stores à lamelles commandés		
Acoustique	Faux-plafond acoustique		

Installations techniques		Données de base	Données finales
Chauffage	Radiateurs avec vanne thermostatique		
Ventilation	Mécanique double-flux		
Sanitaires	-		
Electricité			
-Prises	1x T13 + 2x T13 triple + 4x RJ45 + 3x T13 + HDMI + 1x boîte de sol + prise pour boîte de sonorisation		
-Eclairage	Luminaire LED		
-Détection incendie	Non		
-Eclairage de sécurité	Non		
-Equipement spécial	Cf. équipement d'exploitation		
-Téléphone	Non		
Informatique			
-Wifi	Oui		
-Mac			
-Imprimante			
-Beamer			

Mobilier	Nb	Dimension	P _{estimé}	VD	Equipement exploitation	P _{estimé}	VD
Petit matériel				X	1 sono évacuation	X	
					1 horloge	X	
					1 boîte de sonorisation avec microphone	X	
					1 paire haut-parleur (1pr. DIN)	X	

Remarques

Tout le mobilier y compris les accessoires, la bureautique, le matériel pédagogique, le matériel de cuisine et de restauration sont pris en charge par le Canton